

Paris le 21 décembre 2009



Le président

Madame la directrice générale

Objet : situation des directeurs d'hôpital qui exercent en ARH

Mon attention a été attirée par des collègues qui exercent actuellement en ARH. En effet, la transformation des ARH en ARS et l'évolution des leurs missions entraineront des modifications d'organisation, et des adaptations d'effectifs.

La ministre, dans son courrier d'avril 2009, a félicité chaque agent pour le travail accompli et a tenu à rassurer les professionnels sur leur situation individuelle en garantissant, comme aux personnels des autres institutions concernées, leur intégration dans la nouvelle structure.

Toutefois, je note une inquiétude de la part des collègues directeurs détachés dans les ARH. Inquiétude avivée par les informations sur le transfert des personnels issus de l'assurance maladie et de l'Etat alors que dans le même temps il n'y a pas d'instructions ni d'informations sur les modalités d'intégration des directeurs détachés.

Il me semble nécessaire que le CNG accompagne le mouvement qui se dessine et dont le terme approche, puisque les ARS devant être opérationnelles en avril, les premiers mouvements de personnel interviendront dès le début de l'année prochain.

Les collègues ont besoin d'être rassurés sur la continuité de leur engagement, pour ceux qui le souhaitent et sur les conditions de basculement des contrats entre les ARH et les ARS.

Le corps des directeurs d'hôpital est reconnu pour la compétence de ses membres puisque plus de 10 % exercent hors du corps d'origine. De plus nos représentants ont

fait la preuve de leur efficacité en contribuant de façon substantielle au bon fonctionnement des ARH.

Le CNG ne saurait manquer à sa mission d'accompagnement des personnels de direction et je vous saurais gré de prendre toutes mesures de nature à garantir des conditions de transferts adaptés ou d'accompagnement de ceux qui voudront ou devront changer de secteur d'activité.

Je vous prie de croire etc